

**CONSEIL RÉGIONAL**  
Séance du 26 janvier 2017

**Rapport n° CR 2017 -06**

**ACTION RÉGIONALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN SOUTIEN  
RÉGIONAL AU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN  
(NPNRU)**

**MOTION DE RENVOI EN COMMISSION**

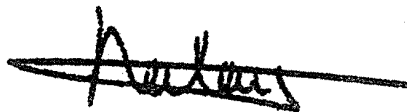
Le rapport est renvoyé pour examen à une prochaine commission thématique.

**Exposé des motifs :**

Ce rapport n'a pas été adressé aux conseillers régionaux dans les délais fixés par le règlement intérieur.

Une telle pratique, qui ignore délibérément les dispositions du règlement intérieur de l'assemblée régionale, et qui interdit aux élus régionaux d'examiner les rapports dans des délais raisonnables eu égard à l'importance des délibérations en jeu, tend aujourd'hui à devenir la norme.

Il n'est pas acceptable que l'exécutif régional, en invoquant « l'urgence » de manière récurrente et injustifiée, foule ainsi systématiquement aux pieds les règles du fonctionnement démocratique de notre institution.



**Céline MALAISE**